



Pré-inscription scolaire Année 2018-2019

Première scolarisation

Votre enfant est :

- Né en 2015
- Ou est né avant, mais n'est pas encore scolarisé dans une école publique de Fuveau.

Passage en CP

Votre enfant est en grande section à l'école maternelle Ouviaère ou l'école maternelle du 14 juillet.

Alors, il est nécessaire de venir préinscrire votre enfant auprès du Service Enfance Jeunesse de la Mairie de Fuveau en vous présentant aux heures d'ouverture du service. *Vous devez fournir une photocopie d'un justificatif de domicile.*

***Vous avez du 15 janvier au 15 février 2018
Pour effectuer cette démarche***



Si votre enfant ne change pas d'école, ou si votre enfant est scolarisé dans un groupe scolaire de la commune (La Barque ou La Roque Martine) alors son inscription dans la classe supérieure est effectuée automatiquement par le Service Enfance Jeunesse, il n'est donc pas nécessaire d'effectuer cette démarche de pré-inscription.

Horaires d'ouverture au public du Service Enfance Jeunesse :

Lundi : 7h45 – 12h

Mardi : 8h30 – 12h

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Jeudi : 8h30-12h